



# Communiqué de presse

Syndicat des Métallos (FTQ)

Quality Inn à Anjou

## L'employeur recule et règle

**Lundi, 13 juin 2005.** Les 20 Métallos du Quality Inn à Anjou ont accepté une convention collective de cinq ans. « L'employeur voulait sabrer dans le régime des assurances collectives. Devant un mandat de grève des travailleurs et des travailleuses, il a non seulement reculé mais il a accordé des améliorations fort intéressantes dont des augmentations de salaires, une prime de séparation et une amélioration de sa contribution au Fonds de solidarité », a déclaré Jean-Yves Couture, permanent du Syndicat des Métallos (FTQ).

Le contrat de travail prévoit des augmentations de salaire de 6 % pour les trois premières années du contrat de travail. Il y aura renégociation du contrat de travail sur l'aspect monétaire au bout de cette période. Le salaire horaire moyen est actuellement de 13,50 \$.

Le régime des vacances a été amélioré : les employés ayant huit ans d'ancienneté auront droit à une quatrième semaine de vacances, ceux et celles ayant 15 ans d'ancienneté auront droit à une cinquième semaine et après 22 ans, ils auront droit à une sixième semaine. Ils auront droit à six congés de maladie payés. Ils en ont actuellement quatre. La contribution de l'employeur au Fonds de solidarité passe de 3 % à 4,5 % par employé par année. Enfin, la prime de séparation en cas de fermeture sera de 400 \$ par année de service pour un maximum de 4 000 \$. Les travailleurs et les travailleuses y auront droit à compter de cinq ans d'ancienneté.

L'unité d'accréditation regroupe les femmes de chambre et les travailleurs de l'entretien.

(30)

Pour information : Jean-Yves Couture, Syndicat des Métallos (FTQ), (450) 430-9220